



Shared Prosperity Dignified Life



United Nations
Network on Migration
Working Better Together



Examen Régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Consultation Multipartite

Note Conceptuelle 23 Février 2021

L'objectif de cette note conceptuelle est de proposer les modalités de la consultation multipartite en vue de la préparation de l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) dans la région arabe. La réunion multipartite aura lieu le 23 février 2021, de 10h00 à 15h00, heure du Caire, avec une heure de pause.

I. Contexte

Le Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) est un document non contraignant fondé sur le droit international qui s'appuie sur un ensemble de cadres mondiaux, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans la cible 10.7 des Objectifs De Développement Durable (ODD), les États membres se sont engagés à "faciliter une migration et une mobilité ordonnée, sûre, régulière et responsable des personnes, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées".¹ L'approbation officielle du PMM par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 19 décembre 2018² a représenté un changement de paradigme dans l'approche de la gouvernance des migrations³. Plaçant les personnes au cœur de la gouvernance des migrations, le PMM est ancré dans les Droits de l'Homme et appelle au respect, à la protection et à la réalisation des Droits de l'Homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Ses dix principes directeurs encouragent une approche de la gouvernance des migrations tenant compte de la problématique femmes-hommes et des besoins de l'enfant, et donnant la priorité au bien-être des migrants et des membres des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

¹ A/RES/70/1.

² A/RES/73/195.

³ Au total 152 Etats Membres ont voté en faveur de l'approbation du PMM, dont 19 pays arabes, parmi lesquels 5 ont voté contre et 12 se sont abstenus.

Ils réaffirment également la souveraineté nationale et reconnaissent le respect de l'État de droit et des procédures régulières. Ancré dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, le PMM réaffirme le potentiel des migrations pour la réalisation du développement durable et cherche simultanément à limiter les éventuels impacts négatifs. Le PMM reconnaît qu'une bonne gouvernance des migrations ne peut être réalisée que par l'adoption d'approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société et par la mise en place de partenariats solides aux niveaux national, régional et mondial. Le PMM, avec ses 23 objectifs, les engagements concrets qui y sont associés et les actions proposées, propose une approche à 360 degrés de la gouvernance des migrations et une feuille de route pour contribuer à une migration sûre, ordonnée et régulière.

Pour assurer sa mise en œuvre efficace, les États membres ont souligné l'importance que le PMM comporte un appel à un suivi et à un examen volontaire. Au niveau mondial, le Forum d'Examen des Migrations Internationales (FEMI), qui se tiendra tous les quatre ans à partir de 2022, servira de principale plateforme intergouvernementale pour discuter et partager les progrès réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs du PMM.

À la suite de consultations concernant l'ensemble du système, et sur proposition de la vice-secrétaire générale et du représentant spécial du secrétaire général pour les migrations internationales, le secrétaire général des Nations unies a créé un réseau des Nations Unies sur les migrations, afin de garantir un soutien efficace et coordonné de l'ensemble du système Onusien pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM en réponse aux besoins des États membres. À cet égard, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a été désignée coordinateur et secrétariat du réseau afin d'aider à la préparation et à l'organisation des examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte Mondial. Il est également noté que le Réseau s'appuiera pleinement sur les compétences techniques et l'expérience des entités concernées du système des Nations Unies.

Reconnaissant que la plupart des migrations internationales ont lieu au sein des régions, les États membres ont invité les processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents, y compris les Commissions Economiques Régionales des Nations Unies, à examiner la mise en œuvre du PMM au niveau régional afin d'évaluer les progrès de sa mise en œuvre à partir de 2020, puis tous les quatre ans.⁴ Les résultats des examens régionaux informeront le FEMI des principales tendances, défis, pratiques réussies et questions émergentes au niveau régional. La résolution [73/326](#) de l'Assemblée Générale sur les modalités et les aspects organisationnels du FEMI a souligné l'importance d'inclure toutes les parties prenantes concernées pour garantir une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. La résolution 73/326 de l'Assemblée Générale sur les modalités et les aspects organisationnels du FEMI souligne l'importance de la participation effective de toutes les parties prenantes concernées pour assurer une approche de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, et les forums d'examen des progrès examineront tous les aspects du PMM, en fonction de sa vision et de ses principes directeurs transversaux et interdépendants.

⁴ A/RES/73/195, para. 50 et A/RES/73/326 para. 10.

II. Engagement multipartite lors de l'Examen Régional dans la Région Arabe

1. Engagement multipartite lors du processus d'examen régional

Dans la région arabe, l'OIM, la CESAO et la LEA, en collaboration avec les membres du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, et avec le soutien du secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, coordonnent le processus d'examen régional du PMM. Le processus d'examen régional est composé de plusieurs éléments afin de garantir l'engagement le plus large et le plus efficace de toutes les parties prenantes concernées.

Afin de garantir une approche mobilisant l'ensemble la société pour les examens régionaux, la CESAO, l'OIM et le Réseau des Nations Unies sur les migrations ont organisé deux sessions de dialogue multipartites en octobre et novembre 2020, réunissant des représentants de la société civile, des organisations de migrants et de la diaspora, des autorités et des communautés locales, du secteur privé et des organisations d'employeurs, des syndicats, des institutions nationales des droits de l'homme, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du monde universitaire, entre autres. Les sessions de dialogue ont permis de sensibiliser au PMM et au processus d'examen régional et ont donné l'occasion aux parties prenantes de proposer des moyens pour garantir leur engagement optimal dans le processus d'examen. D'autres sessions de dialogue informel ont également été organisées avec des groupes de parties prenantes spécifiques dans le cadre du processus d'examen.

Le processus de révision culminera avec l'organisation de la conférence régionale d'examen les 24 et 25 février 2021, qui réunira toutes les parties prenantes.

Afin de garantir un examen régional inclusif, toutes les parties prenantes ont été invitées à soumettre par écrit au réseau des Nations unies sur les migrations, avant le 16 février 2021, un examen volontaire du PMM portant sur les expériences de mise en œuvre du PMM. Ces soumissions seront publiées sur la page d'accueil régionale du site web du réseau (<https://migrationnetwork.un.org/country-regional-network/arab-states>).

2. Consultation Multipartite

Afin de garantir un engagement multipartite significatif dans la conférence régionale d'examen, l'OIM, la CESAO et le Réseau des Nations Unies sur les migrations, en collaboration avec les membres du Réseau régional des Nations Unies sur les migrations dans la région arabe, organiseront une consultation informelle multipartite un jour avant la conférence régionale d'examen. Cette consultation réunira les parties prenantes pour:

- a) Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PMM dans la région arabe, conformément aux principes directeurs énoncés dans la résolution 73/195 ;
- b) Discuter des défis et des possibilités d'un engagement significatif des parties prenantes dans la région arabe ;
- c) Formuler des messages et des recommandations clés pour informer la conférence régionale d'examen ainsi que le Forum d'examen des migrations internationales de 2022.

La consultation multipartite consistera en des séances d'ouverture et de mise en contexte, suivies d'un panel multipartite et d'un dialogue ouvert. Les résultats de la consultation informelle seront

présentés lors de la conférence régionale d'examen. Outre la présentation des résultats de la consultation informelle, chacune des tables rondes organisées pendant la conférence régionale d'examen comprendra des panélistes représentant les différents secteurs des parties prenantes cités dans le PMM.

III. Résultat de la réunion multipartite

Un rapporteur synthétisera les principaux messages et recommandations résultant de la consultation informelle des parties prenantes. Il sera également chargé de présenter ces résultats lors de la conférence, au cours de la session correspondante. La consultation multipartite aboutira en outre à un rapport de synthèse qui sera joint au document final de la conférence régionale d'examen. Le rapport de synthèse sera publié sur la page d'accueil régionale du site web du réseau (<https://migrationnetwork.un.org/country-regional-network/arab-states>). Le rapport servira également de contribution supplémentaire au Forum d'Examen des Migrations Internationales de 2022.

Examen Régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Consultation Multipartite Projet d'agenda

23 Février 2021

Heure du Caire	Jour 1
09:30 – 10:00	Enregistrement
10:00 - 10:20	Session d'Ouverture (20 minutes) <ul style="list-style-type: none"> - Discours d'ouverture, OIM - Discours d'ouverture, CESAO - Jonathan Prentice, Chef du Secrétariat, Réseau des Nations Unies sur les migrations - Rapporteur pour la consultation multipartite
10:20 - 10:40	Mise en scène et présentation des contributions des parties prenantes (20 minutes) <ul style="list-style-type: none"> - Récapitulatif des deux dialogues multipartites, CESAO - Brève présentation des contributions des parties prenantes, OIM
10:40 - 12:10	Panel multipartite (90 minutes) Liste des orateurs <ul style="list-style-type: none"> - Représentant des participants au dialogue multipartite - Représentant des parlementaires - Représentants d'organismes axés sur les enfants - Représentante d'un groupe de femmes - Représentant de la société civile - Représentant des organisations d'inspiration religieuse - Représentant des autorités et des communautés locales - Représentant du secteur privé - Représentant des syndicats - Représentant des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations des droits de l'homme - Représentant du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - Représentant du monde académique - Représentant des médias - Questions et réponses (25 minutes) Modérateur: TBD
12:10 -13:10	Pause (60 minutes)
13:10 - 14:35	Discussion ouverte (85 minutes) Question directrice pour encadrer la discussion : <ul style="list-style-type: none"> - Actualités sur l'état de la mise en œuvre des plans et stratégies régionaux et nationaux sur la migration, par objectif pertinent du PMM ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Comment les principes directeurs transversaux et interdépendants du PMM, y compris les principes applicables à l'ensemble de la société et du gouvernement, ont été intégrés par les mécanismes consultatifs interétatiques (MCI) respectifs dans les plans et politiques existants (et si cela a permis de trouver des compromis et d'accélérer la mise en œuvre) ; - Quelles sont les principales lacunes et difficultés des approches, stratégies et plans de mise en œuvre existants aux niveaux régional et national ; - Des exemples de pratiques prometteuses et des leçons acquises qui peuvent être pertinentes pour d'autres régions (et qui pourraient être présentées lors du FEMI) ; - Les domaines (objectifs et/ou principes directeurs du PMM) dans lesquels la région aurait besoin d'un soutien en termes de financement, de renforcement des capacités, de conseils politiques, de collecte et d'analyse de données, de technologie, de partenariats, etc. <p>Modérateur: TBD</p>
14:35 -14:45	<p>Résumé de la consultation (10 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapporteur pour la consultation multipartite
14:45 -15:00	<p>Séance de clôture (15 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat du réseau des Nations unies - CESAO - OIM